



Comment accepter la prime pouvoir d'achat ? (Pluxee Consumption)

pluxee

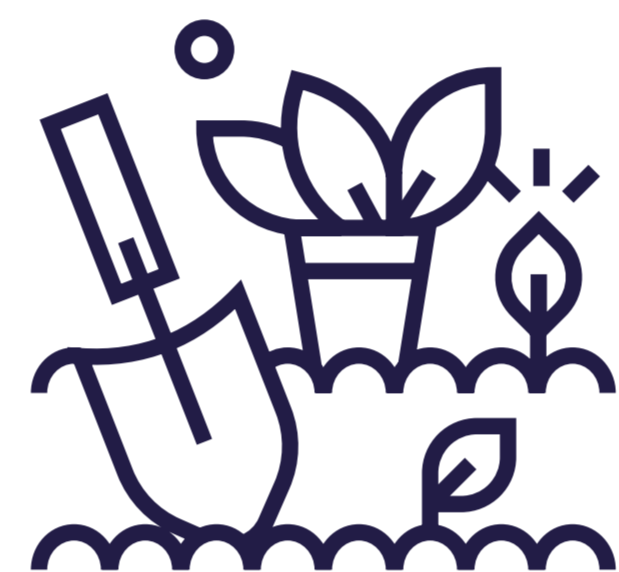
La prime pouvoir d'achat est disponible sous forme de Pluxee Consumption électroniques, chargée sur la Pluxee Card.

Quels produits permettent-ils de payer ?

Ils servent uniquement à l'achat de :



Produits alimentaires, comme les **Pluxee Lunch** (chèques-repas).

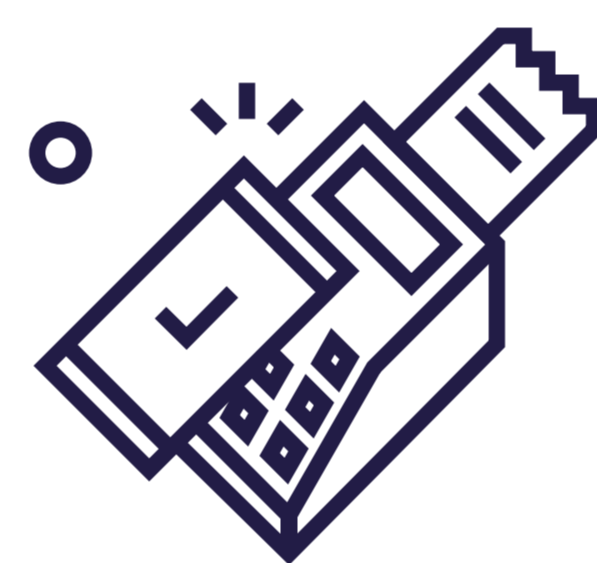


Produits écologiques, tout comme les **Pluxee Eco** (éco-chèques).

Comment accepter un paiement avec la prime pouvoir d'achat (Pluxee Consumption) ?

Sélectionnez sur votre terminal ou votre caisse :

- « **PLUXEE LUNCH** » pour les produits alimentaires
- « **PLUXEE ECO** » pour les produits écologiques



Si votre client a des Pluxee Consumption (prime pouvoir d'achat) et d'autres chèques qui permettent de régler le montant des achats (par ex. des Pluxee Lunch pour l'achat de produits alimentaires ou des Pluxee Eco pour l'achat de produits écologiques), dans quel ordre les chèques seront-ils utilisés ?

1

Si le client peut payer la totalité de ses achats avec un type de chèque, les chèques qui permettent de régler le montant total seront automatiquement utilisés. Nous évitons ainsi le refus de transactions et garantissons un paiement rapide.

2

Dans tous les autres cas, les chèques **qui expirent en premier** seront d'abord utilisés. Nous évitons ainsi l'expiration de chèques.

3

S'il reste ensuite **un montant à payer** qui peut être payé **avec l'autre type de chèque,** lancez une nouvelle transaction et sélectionnez à nouveau « **PLUXEE LUNCH** » (pour l'achat de produits alimentaires) ou « **PLUXEE ECO** » (pour l'achat de produits écologiques).